

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 71-1272/SG/CG relevant le taux mensuel des bourses accordées aux étudiants originaires du Territoire poursuivant leurs études en métropole

n° 71-1272/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
30 septembre 1971

Numéro JO  
n° 19 du 11/10/1971

Date du numéro  
11 octobre 1971

### TEXTE INTÉGRAL

Le taux mensuel des bourses accordées aux étudiants originaires du Territoire poursuivant leurs études en métropole est porté pour la catégorie D de 500 à 550 FF. Le présent arrêté prendra effet pour compter du 1 octobre 1971.